

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Fonction Publique 4.1
Personnel, titulaires et
stagiaires de la F.P.T

recrutement poste de
responsable du pôle
séniors
convention de prestation
intellectuelle

DATE DE CONVOCATION

25 mars 2022

Nombre de membres

en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022-03-21

L'an deux mil vingt deux
le trente et un mars deux mil vingt deux à dix-huit heures trente

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Nadia MEZRAR, Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUEY – Mme BARRIERE – M. SACHOT –
Mme SCOTE – Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme POILPRE – M
LE NOE

Absents :

Mme SEMIEM
M. NICAISE
M MAUGER
Mme JAFFRENNOU
Mme BREANT
M. LE NOE
Mme DUVAL

Mme CREVON est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR

Le CCAS vient de lancer une annonce de recrutement pour le poste de responsable du pôle séniors qui sera vacant au 10 avril 2022.

Ce pôle comprend la gestion de la résidence autonomie et du service d'aide à domicile.

Les délais de recrutement peuvent être longs générant ainsi une charge de travail importante pour pallier la vacance de poste.

De plus, l'agent en charge de la gestion administrative du service d'aide à domicile est parti prématurément en congés maternité. Un agent contractuel a été embauché pour pallier cette absence annoncée mais son temps de formation en interne par la titulaire du poste a été, de fait, écourté. Cet agent n'est pas encore totalement opérationnel.

Ainsi, afin de ne pas affecter la qualité du service rendu aux bénéficiaires du service d'aide à domicile, il est envisagé, le temps d'effectuer le recrutement, de signer une convention pour une prestation intellectuelle avec un organisme gestionnaire d'un service d'aide à domicile.

La prestation, délivrée au nom du CCAS, concernerait la gestion des plannings et des remplacements des agents du SAAD, ainsi que l'instruction des nouveaux dossiers de bénéficiaires.

Parallèlement, le CCAS cherche à recruter le plus rapidement possible, rendant caduque le cas échéant la signature d'une telle convention.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser Madame la Présidente à étudier la possibilité d'un recours à une convention de prestation intellectuelle pour faire face temporairement à la vacance de poste de la responsable du service d'aide à domicile, et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

Le lancement d'un recrutement sur le poste de responsable du pôle seniors ;

La vacance de poste durant le temps de recrutement ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 9 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à étudier la possibilité d'un recours à une convention de prestation intellectuelle pour faire face temporairement à la vacance de poste de la responsable du service d'aide à domicile ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention ;

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits